

### **III.4. LA COMMUNICATION ET LA SENSIBILISATION EN MATIERE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Malheureusement, l'aménagement du territoire est encore trop souvent perçu comme une discipline théorique, donc très éloignée de l'action sur le terrain, mais paradoxalement responsable de tous les maux, notamment de la congestion du trafic et du mitage du paysage.

Les travaux menés dans le cadre de l'élaboration du programme directeur et de l'IVL ont clairement démontré la nécessité de développer une stratégie de communication cohérente sur le thème de l'aménagement du territoire pour créer un climat favorable à la mise en œuvre des objectifs définis. Ce constat s'applique tout autant au grand public qu'au public averti et aux décideurs politiques, au niveau national et communal.

La tâche à accomplir n'est pas aisée alors que la matière à communiquer s'avère complexe et se situe parfois à un degré d'abstraction assez élevé. Les exigences en termes de transparence et de compréhension en sont d'autant plus importantes.

204

La communication en matière d'aménagement du territoire se déroule généralement à trois niveaux :

- communication interne entre experts ainsi qu'entre experts et responsables politiques (Planungsmanagement),
- coopération entre experts et autres personnes (p.ex. forces vives) à intégrer activement au processus de planification (Prozessplanung),
- information et sensibilisation du grand public (Planungsmarketing) .

Le premier niveau de communication demande un traitement particulier puisqu'il s'agit d'organiser des plateformes d'échanges et de contacts intensifs et directs, sans toutefois avoir besoin de vulgariser la matière à communiquer.

Le deuxième niveau offre déjà une difficulté nouvelle puisqu'il faut trouver un « langage commun » entre experts et acteur locaux, régionaux et nationaux de cultures différentes.

Les échanges nécessaires à ces deux premiers niveaux auront les objectifs suivants :

- améliorer la perception des décideurs politiques en les impliquant activement dans la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire,
- profiter du savoir-faire des experts pour accomplir cette tâche,

- lancer et animer à partir de projets concrets un débat permanent entre le monde technique et scientifique et le monde politique,
- porter ce débat vers l'extérieur.

En ce qui concerne le troisième niveau, il s'agira de fournir au grand public sous une forme simplifiée et « digeste » des informations concernant :

- l'aménagement du territoire comme discipline se situant dans le contexte général du développement durable,
- l'aménagement du territoire au Luxembourg : base légale, outils, portée, objectifs,
- les dossiers d'actualité de l'aménagement du territoire, p.ex. l'IVL, les friches industrielles,
- la position de l'aménagement du territoire par rapport à d'autres dossiers d'actualité, par exemple les inondations, la protection de la nature, les transports...

La stratégie de communication utilisera les techniques de communication actuellement disponibles en fonction du message à faire passer et des moyens disponibles. Le site Internet du ministère aura en tout cas un rôle central à jouer dans ce contexte.